

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzin zur Fleckenentfernung

N° d'article 15310000

Identification de substance / produit

UFI TK10-41GD-X00J-PY6Q

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 HerisauNo. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361f
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P331	Ne PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane; Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics; Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane; n-hexane; cyclohexane
----------	---

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

No. EINECS	921-024-6
Numéro	01-2119475514-35-XXXX
d'enregistrement	
Concentration	>= 50
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	%
Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

No. EINECS	927-510-4
Numéro	01-2119475514-35-XXXX
d'enregistrement	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**HÄNSELER**
SWISS PHARMA

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Concentration \geq 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
Skin Irrit. 2 H315
STOT SE 3 H336
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 2 H411

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

No. CAS 64742-49-0
No. EINECS 931-254-9
Numéro 01-2119484651-34-XXXX
d'enregistrement

Concentration \geq 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
Skin Irrit. 2 H315
STOT SE 3 H336
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 2 H411

cyclohexane

No. CAS 110-82-7
No. EINECS 203-806-2
Concentration \geq 10 < 20 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
Asp. Tox. 1 H304
Skin Irrit. 2 H315
STOT SE 3 H336
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

n-hexane

No. CAS 110-54-3
No. EINECS 203-777-6
Concentration \geq 3 < 5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
Asp. Tox. 1 H304
Skin Irrit. 2 H315
Repr. 2 H361f
STOT SE 3 H336
STOT RE 2 H373
Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2 H373 $\geq 5\%$ **RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Vapeurs plus lourdes que l'air. Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Ecartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhale les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

cyclohexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	700	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2800	mg/m ³	800	ppm(V)
Remarque: B; ZNS; NIOSH				

n-hexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	180	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1440	mg/m ³	400	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B R2F SSc; NS, Auge; NIOSH

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	773 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	2035 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	699 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	608 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	699 mg/kg

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	300 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	2085 mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	149	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	477	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
Concentration	149	mg/kg/d
hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13964	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5306	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1377	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1137	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1301	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre Anti-gaz AX.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière Liquide, limpide

Couleur incolore

Odeur de paraffine

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	60	à	100	°C
--------	----	---	-----	----

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	0.6	% (V)
Limite d'explosivité, supérieure	7.3	% (V)

Point d'éclair

Valeur	<	0	°C
--------	---	---	----

Température d'inflammabilité

Valeur	>	200	°C
--------	---	-----	----

valeur pH

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Viscosité**cinématique**

Valeur	0.45	mm ² /s
température	25	°C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	4	à	5
---------	---	---	---

Pression de vapeur

Valeur	env.	15	kPa
température		20	°C

Densité et/ou densité relative

Valeur	env.	0.7	g/cm ³
--------	------	-----	-------------------

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

température 15 °C

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Valeur env. 990 µg/l

Hydrosolubilité

Remarque pratiquement insoluble

Propriétés comburantes

Remarque N'est disponible

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, Oxyde et dioxyde de carbone

Autres données

Danger d'explosion. Forme avec l'air des mélanges gazeux explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	rat	
DL50	> 5840	mg/kg
méthode	OCDE 401	
Source	Analogie	

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

cyclohexane

Espèces	rat	
DL50	12700	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS	
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	rat	
DL50	> 2920	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 3000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Espèces	rat	
CL 50	> 20	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	OCDE 403	

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 20	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	OCDE 403	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	rat	
CL 50	> 23.3	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	OCDE 403	
Source	Analogie	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

évaluation	légèrement irritant
Remarque	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation	Moyennement irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation	Moyennement irritant
------------	----------------------

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

évaluation non sensibilisant

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

évaluation non sensibilisant

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation non sensibilisant

cyclohexane

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Pas d'information disponible.

Toxicité reproductrice (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

évaluation Aucun effets négatifs

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**cyclohexane**

Remarque N'est disponible

Danger d'aspiration (constituants)**cyclohexane**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Expériences issues de la pratique

Le produit a un effet anesthésiant. le produit est irritant pour les muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	11.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	13.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

cyclohexane

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	4.5		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
LOEC	0.32		
Durée d'exposition	21	d	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	3.87		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

cyclohexane

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.9		mg/l
Durée d'exposition	2	d	

Toxicité pour les algues (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Espèces	Raphidocelis subcapitata		
ErC50	55		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Source	Analogie			
Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane				
NOEC	30			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane				
Espèces	Raphidocelis subcapitata			
CE50	30			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics				
Espèces	Raphidocelis subcapitata			
NOEC	10			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
Source	Analogie			
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics				
Espèces	Raphidocelis subcapitata			
CE50	10	à	30	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
Source	Analogie			
cyclohexane				
Espèces	Chlorobionta			
CE50	9.317			mg/l
Durée d'exposition	3	d		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

cyclohexane

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité

Elimination physico-chimique

Remarque Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,<5% n-hexane

Valeur	81	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur	98	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Valeur	98	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
Source	Analogie	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 4 à 5

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

log Pow 3.6

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est facilement volatil.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Très毒ique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (cyclohexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (cyclohexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (cyclohexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3
de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 15 / CH

Date de révision: 02.07.2025

remplace la version: 14 / CH

Date d'impression 02.07.25

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.